



modulation et jours fériés

Par **mamar17**, le **07/12/2011** à **11:30**

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise qui a mis en place la modulation. Je sais que mon temps de travail doit être égale à 1607 heures sur l'année. Je remplis toutes les semaines un tableau excel ou je mets mon nombre d heures effectués. Sur une semaine de 30 heures qui inclut 4 heures de travail un jour férié dois-je compter 30 heures ou $30-4=26$ heures étant donné que les jours fériés n entrent pas dans la modulation?

De plus j'ai choisi de récupérer ces heures et non d'être payé. Si sur une semaine de 30 heures je récupère 4 heures d'un jour férié dois-je compter 30 heures ou 26 heures vu que je récupère 4 heures?

Meric d'avance pour vos réponsee.

Par **P.M.**, le **07/12/2011** à **12:00**

Bonjour,

Chaque semaine vous devez indiquer toutes les heures effectives de travail, ni plus ni moins...

Par **mamar17**, le **07/12/2011** à **15:22**

Donc même lorsque je récupère mes heures d'un jour férié je dois compter uniquement mes heures de présence?